

# ( fenêtrés sur .N ièvre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 09/12/2011

Toute l'équipe du SNUipp 58 vous souhaite de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année !



## PROMOTIONS

P. 2



## EVALUATION

P. 3



## DIRECTION

P. 4

N°181

Décembre 2011

**Sommaire :** P.2 : carrière : promotions, permutations informatisées  
P.3 : actu : « Nous aussi on évalue », l'autre CDEN  
P.4 : RIS direction d'école  
**Encarts :** bulletin d'adhésion, enveloppe

### EDITO

Christophe Bolle

« Manière de servir » ?

Le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants fait référence à plusieurs reprises à la « manière de servir ». Un enseignant qui appliquerait un mot d'ordre syndical correspondant à ses convictions serait-il alors mis à l'écart ? De notre point de vue, servir c'est avant tout servir la réussite des élèves, servir le Service Public Laïc d'Éducation.

Ces projets sont donc totalement inacceptables. Ils favoriseraient des carrières au déroulement ralenti, sans transparence, renforçant inégalités et injustices, mettant à mal le travail en équipe pourtant nécessaire à la réussite des élèves.

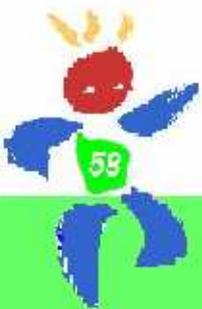
C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

Ce projet aurait également des conséquences financières négatives pour les enseignants dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser avec le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction d'un jour de carence.

Comment admettre de telles régressions en particulier pour les enseignants de notre pays dont les études internationales montrent qu'ils sont déjà à la traîne des pays européens en matière salariale ?

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes en grève le 15 décembre. Pour défendre l'école, ses élèves et ses personnels.

<http://58.snuipp.fr>



## PERMUTS

Le nombre du mois :

# 13

Comme le (petit) nombre d'EVS dédiés à l'aide administrative recensés par l'administration dans le département suite à l'annonce du Ministère du recrutement de 4 000 contrats aidés (136 dans l'Académie). A Clamecy C. Tillier, Garchizy, La Fermeté, Lormes élémentaire, Marzy élémentaire, Montsauche, Nevers Brossolette, Nevers C. Tillier, Ouroux, Pouilly, Tracy/Loire, Varennes les Nancy/Narcy et Verneuil. Ce sont les IEN qui ont proposé des écoles en fonction de situations "prioritaires", ceux "dont les besoins apparaissent les plus importants", notamment en matière de... "difficulté scolaire". Les écoles disposant déjà d'un EVS ont théoriquement été écartées.

### Sur vos agendas :

A la demande des élus du SNUipp en CAPD, un calendrier des prochaines « échéances » nous a été communiqué :



**Janvier (jour à préciser)** : groupe de travail « permutations ».

**17 février** : groupe de travail « règles du mouvement ».

**15 mars** : CAPD liste aptitude des directeurs, congés de formation, postes adaptés, mesures de carte scolaire...

**2 au 16 avril** : Ouverture du serveur « mouvement ».

**20 avril** : Groupe de travail « bonifications »

**11 mai** : Groupe de travail « mouvement ».

**18 mai** : CAPD « mouvement ».

**22 juin** : Groupe de travail « ajustement du mouvement ».

### ISSR postes fractionnés : vous y avez droit !

Les collègues sur postes fractionnés (qu'ils soient TRS ou non) ne le savent pas forcément. Ils ont droit à l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) comme n'importe quel autre collègue titulaire remplaçant. Leurs frais sont calculés à partir leur « affectation principale », la plupart du temps l'école où ils passent le plus de temps. Pour percevoir l'indemnité, télécharger (puis remplir et renvoyer) une fiche « état des ISSR » sur le site de l'IA (ariane 58), onglet « plate-forme de gestion des enseignants du premier degré », rubrique « imprimés à votre disposition ».



## DERNIÈRES PROMOS AVANT LIQUIDATION ?

Lors de la CAPD qui s'est déroulée le 2 décembre dernier, en l'absence, comme lors de la précédente CAPD du 3 juin dernier, de l'Inspecteur d'Académie, les promotions des professeurs des écoles et des instituteurs ont été étudiées. Pour la dernière fois ?

### Promotions des professeurs des écoles :

Pour passer du ...au...	Barème du dernier promu au GC	Nbre	Barème du dernier promu Au choix	Nbre	Nbre de promus à l'Anc.
3e au 4e	Automatique				24
4e au 5e	28.000	15			36
5e au 6e	33.000	15	31.000	28	7
6e au 7e	37.000	17	36.986	31	9
7e au 8e	52.650	17	43.961	26	6
8e au 9e	57.633	13	50.000	21	10
9e au 10e	65.933	12	60.833	17	7
10e au 11e	71.428	7	71.489	11	5

Vous trouvez dans le tableau ci-dessus les barèmes des derniers P.E. promus dans chaque échelon.

Par ailleurs, 2 collègues **instituteurs** ont été promus (au mi-choix au 10ème échelon). Il reste 16 instituteurs dans le département, dont 10 en activité.

3 collègues **professeurs des écoles hors-classe** ont été promus (au 6ème échelon) et 2 **directeurs d'établissement spécialisé** sont promus au 11ème échelon.

Le rattrapage des collègues promus entre le 1er septembre et le 31 décembre 2011 devrait se faire sur la paie de janvier prochain. **Contactez-nous pour savoir si vous êtes promu(e)** ou pour plus de précisions.

Les élus du SNUipp ont rappelé notre revendication d' **un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide**, permettant à tous les collègues de terminer leur carrière à l'indice terminal du corps, l'indice 783.

## PERMUTATIONS : ET MAINTENANT ?

Les inscriptions pour les permutations informatisées sont closes depuis le 6 décembre. Cette année, **95 demandes ont été enregistrées**. Et maintenant ?

Tout d'abord, vous avez reçu dans votre boîte I-PROF une confirmation de demande. Vous avez alors jusqu'au vendredi 16 décembre pour signer et **renvoyer cette confirmation** (même si vous n'avez pas constaté d'erreur) par courrier à l'**Inspection Académique, ainsi que les pièces justificatives** (photocopie de livret de famille ou certificat de mariage ou de PACS, attestation de l'employeur pour les rapprochements de conjoint, extrait d'acte de naissance ou certificat de grossesse et reconnaissance par anticipation...). Les demandes étant traitées au niveau départemental **envoyez-nous un double de vos dossiers** (confirmation et pièces justificatives à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) en même temps qu'à l'administration. Cela permet aux élus du personnel du SNUipp-FSU 58 de vérifier que celui-ci est complet et pris en compte, et de vous informer régulièrement.

Un **groupe de travail départemental** aura lieu à l'inspection académique en janvier prochain. A cette occasion, les barèmes des candidats au départ seront vérifiés, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle. A noter enfin que les demandes « tardives » seront acceptées jusqu'au 3 février 2012.



Nous aussi, on évalue !

FICHE D'ÉVALUATION DE :



## NOUS AUSSI ON ÉVALUE !

Le SNUipp-FSU invite les enseignants à envoyer au président de la République la fiche d'évaluation de son ministre de l'Éducation Nationale, bilan d'une politique « à haut risque » pour l'école. Un bilan dont il sera aussi question dans la grève du 15 décembre.

Les enseignants des écoles sont invités par le SNUipp-FSU à évaluer la politique éducative du ministre de l'Éducation Nationale. Destiné au chef de l'État, ce bilan d'une politique « à haut risque » pour l'école n'est pas bon, nombre de compétences n'étant, à l'évidence, pas acquises.

Grand consommateur d'évaluations en tous genres, Luc Chatel ne devrait pas être exagérément surpris, en cette période de fin de trimestre, de voir sa politique passée elle aussi au crible de quelques compétences significatives. Il en va notamment du **budget**, très critiqué au sénat et qui prévoit toujours la suppression de 14 000 postes dont 5 700 pour les écoles.

Comment dans ces conditions investir sérieusement dans la réussite de tous les élèves ? Chacun s'accorde aussi à dire qu'il y a urgence à repenser la **formation** des enseignants. Après le rapport Jollion, c'est le Conseil d'État qui désavoue à son tour la rue de Grenelle qui doit revoir sa copie.

Que dire des **salaires** des enseignants ? Là aussi, toutes les études montrent un sérieux retard de la

France par rapport à la plupart de ses voisins. L'annonce d'une revalorisation seulement ciblée sur les débuts de carrière ne change pas la donne pour près de 8 enseignants sur 10 toujours en quête de mesures concrètes en matière salariale.

A cela s'ajoute le projet de **réforme de l'évaluation** des enseignants : dimension formative absente, déroulement de carrière ralenti, poids de la hiérarchie directe renforcé, rien n'améliore le dispositif actuel. Alors, nous aussi, évaluons la politique ministérielle. Cette **carte d'évaluation** à télécharger (à l'adresse suivante : [http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/carte\\_A4\\_RV.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/carte_A4_RV.pdf)) est jointe aussi au dernier (fenêtres sur cours) présent dans les écoles. Elle est à retourner au Palais de l'Élysée. Un bulletin scolaire qui devrait être posté en nombre à l'occasion de la grève appelée par la plupart des organisations syndicales le 15 décembre prochain. En effet, à cette occasion, nous vous invitons à venir à **14 heures devant l'inspection académique à Nevers pour, à notre tour, évaluer Luc Chatel, notre ministre de l'Éducation Nationale !**

## « L'AUTRE CDEN » : MAILLAGE ET PROXIMITÉ AU MENU

Lors du conseil départemental du 10 novembre dernier, l'inspecteur d'Académie affirmait que cette instance n'était pas un lieu de réflexion et de travail, et que pour cela il faudrait se voir à un autre moment. Nous avons déjà conclu la même chose il y a plus d'un an maintenant et c'est ainsi que « l'Autre CDEN », qui réunit les membres hors ceux de l'état (syndicats, élus, parents...), est né. Lors de la troisième réunion qui a eu lieu le mercredi 7 décembre, il a été essentiellement question du maillage des écoles.

Après plusieurs années pendant lesquelles la Nièvre a payé un lourd tribut à la carte scolaire, où les dispositifs permettant de travailler autrement ont été disloqués, les RASED démembrés, il était intéressant d'échanger avec les maires, partant du vécu de chacun. Petit tour d'horizon de quelques situations locales :

A Pousseaux, le maire a ainsi parlé de dégâts collatéraux considérables lors de la fermeture en cette rentrée du RPI que sa commune formait avec Surgy. Sa municipalité paie encore ses fonctionnaires territoriaux ainsi que des frais de scolarité à la commune de Clamecy et des frais de cantine.

A Dornes, c'est la communauté de communes qui s'est emparée de la compétence (facultative) éducation, souhaitant ainsi anticiper les fermetures de classes. En prenant d'autres critères que seulement comptables les délégués communautaires, avec l'aide des directeurs et directrices d'école, essaient d'élaborer un nouveau schéma des écoles, peut-être moins dispersé mais permettant d'offrir des prestations de meilleure qualité.

A Moulins-Engilbert, c'est une critique de la concentration qui a pu être faite, suite à la fermeture de classe subie l'an dernier. A Raveau, la municipalité a investi dans un restaurant scolaire et dans une salle informatique. Tout est prêt mais l'Inspecteur d'Académie refuse d'accorder une ouverture, contrairement à Tronsanges où la municipalité a évité les dépenses inconsidérées sans assurance pour les années à venir.

En conclusion, les participants à cet « autre CDEN » ont convenu que pour contrer les décisions brutales de l'Éducation Nationale, il fallait encore plus de dialogue entre les municipalités, encore plus de coopération entre élus, enseignants et parents d'élèves. **Voir le compte-rendu complet de la réunion sur le site de la FSU 58 ([http://sd58.fsu.fr/article.php3?id\\_article=488](http://sd58.fsu.fr/article.php3?id_article=488)).**



L'école de Corancy, fermée à la rentrée

## BRÈVES

### Formation :

Baisse, voire absence de formation continue pour nos collègues dans le département ? C'est ce que vous pensiez ? Eh bien, non ! En fait, il nous a été répondu lors de la dernière CAPD que la formation était « de meilleure qualité, plus adaptée à la demande, plus efficace qu'auparavant »...

### Formation (bis) :

Toujours en ce qui concerne la formation continue, nous nous sommes étonnés en CAPD de la procédure utilisée dans l'appel à candidatures pour le stage intitulé « L'éducation inclusive : quelles questions ? Quels enjeux dans les classes » (réservé aux quinze premiers répondant à un message électronique). N'y avait-il pas moyen de procéder de manière plus équitable, en utilisant notamment les barèmes propres à la formation continue ?

M. Gien a reconnu que la procédure utilisée n'était pas la bonne et que les barèmes seront utilisés pour choisir les "heureux élus" parmi la soixantaine de candidats ayant postulé à ce stage. Si vous avez renoncé à le faire faute de place, il est peut-être encore temps de postuler.

### Formation (ter) :

Cette année, entre 4 et 8 étudiants admissibles au concours de recrutement des professeurs des écoles effectueront un stage en responsabilité dans notre département. Pour participer et ainsi dégager des « terrains de stage » à nos étudiants, il n'y aura pas d'appel à candidature. Un stage à public désigné sera mis en place, réservé à certains enseignant(e)s de maternelle qui seront "personnes ressources" de leurs circonscriptions respectives. Pour la première fois donc, aucun stage "trois semaines" ne sera proposé dans le département. Et on nous dit que l'offre de formation est suffisante (voir plus haut)...

### Formation (quater) :

Enfin, pour pallier l'absence de départs en formation (faute de crédits), entre 11 et 13 collègues de la Nièvre préparent le CAPA-SH en candidat libre. Pour cela, ils bénéficient d'un "pair accompagnant", de la visite d'un conseiller pédagogique, de quelques journées de "formation et d'information" et de deux journées pour leur mémoire. Ce qui correspond à 45 heures, bien loin des 400 heures dispensées dans une "vraie" formation !

## BRÈVES

### Augmentation de 50 % de la part variable de l'indemnité de direction

Le ministre de l'éducation nationale vient d'annoncer dernièrement que la part variable de l'indemnité des directrices et directeurs d'école serait

augmentée de 50 % à compter du 1er février 2012.

► Pour les écoles de 1 à 4 classes, l'indemnité passe de 200 euros annuels à 300 euros soit de 16,60 à 25 euros mensuels.

► Pour les écoles de 5 à 9 classes, l'indemnité passe de 400 à 600 euros annuels soit de 33,33 à 50 euros mensuels.

► Pour les écoles de 10 classes et plus, elle augmente de 300 euros passant de 600 à 900 euros annuels soit de 50 à 75 euros mensuels.

La part principale fixe, quant à elle, reste à 1295,62 € annuels soit 107,97 euros mensuels. Cette mesure constitue une **première petite reconnaissance financière** pour les directrices et directeurs d'école. C'est l'une des demandes que le SNUipp-FSU avait engagée lors de ses interventions multiples auprès du ministre ou à travers l'action "je réponds quand j'ai le temps".

**Un premier geste qui ne masque pas les sujets de mécontentements...**

Taille de l'école	Part principale	Part variable	Total
1 à 4 classes	107,97 €	25 €	132,97 €
5 à 9 classes	107,97 €	50 €	157,97 €
10 classes et +	107,97 €	75 €	182,97 €

Page 4

## DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE : RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE LE 18 JANVIER

*La situation de la direction et du fonctionnement de l'école est dans un état critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, le non renouvellement de l'aide administrative.... La coupe est pleine !*

*Le SNUipp-FSU 58 propose de se retrouver le mercredi 18 janvier dans ses locaux pour en débattre.*



Malgré les multiples interventions du SNUipp, la direction d'école est à nouveau victime du climat d'austérité ambiant. Pourtant en 2006, suite à une grève administrative menée dans l'unité, le ministère avait reconnu la nécessité d'une assistance administrative pour le fonctionnement de l'école. Seul bémol, cette mission était



alors confiée à des contrats précaires d'EVS là où le SNUipp demandait déjà des emplois statutaires qualifiés et pérennes.

Car les tâches administratives de gestion d'une école n'ont jamais autant pesé dans l'emploi du temps des directrices et directeurs : inscriptions, dossiers des élèves, connaissance et utilisation des outils de gestion, rédaction des comptes rendus, des projets, renseignement des enquêtes, suivi médical et social des élèves, sans parler des messages électroniques, notamment de l'inspection, qui se multiplient et du fameux D.U.E.R à renseigner... La liste s'allonge d'année en année.

Le plus souvent, le directeur d'école passe la majeure

partie de son temps de travail en classe (seulement un quart des écoles disposent de 2 jours ou plus de décharge de direction). Après ses corrections, ses préparations, il doit répondre aux sollicitations des partenaires de l'école, assurer l'animation pédagogique, le « pilotage » institutionnel... Cette profusion intenable des registres professionnels demandés montre qu'il faut remettre à plat le travail demandé au directeur au sein de l'école primaire. A commencer par les tâches administratives chronophages qui méritent d'être allégées et prises en charge en partie par un personnel qualifié.

C'est pour cette raison que le SNUipp a lancé l'an dernier la campagne « halte à la surcharge ». Face au non renouvellement de l'aide, à la rentrée, il invitait les directeurs à se limiter aux tâches strictement nécessaires aux élèves et à la vie quotidienne de l'école. Du simple bon sens, tant il devient impossible de tout faire ! Et un signal d'alarme pour le ministère qui doit d'urgence prendre des mesures concrètes et durables dans ce dossier crucial pour le fonctionnement de l'école.

### Et une enquête de plus !

Dans le cadre d'une enquête ministérielle sur les effectifs et les dispositifs consacrés à l'accueil et à la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France (ENAF), il a été demandé dernièrement aux directeurs d'école de renseigner un nouveau tableau à la fin de chaque trimestre. Lors de la CAPD du 2 décembre dernier, nous avons exprimé notre inquiétude quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ce type d'enquête. Nous avons également souligné qu'il s'agissait d'une tâche supplémentaire pour des directeurs d'écoles déjà surchargés,

### Qui peut participer à la réunion d'information syndicale du SNUipp-FSU 58 ?

La réunion se déroulera le mercredi 18 janvier de 9 heures à 12 heures dans les locaux du SNUipp 58 au premier étage de la bourse du travail à Nevers (à côté de la maison de la culture). Tous les collègues intéressés peuvent y participer, syndiqués ou non, directeurs ou non. A l'issue de la Réunion d'Information Syndicale, nous vous remettons une **attestation de présence à déduire des 48 heures de formation.**

